

Les Praticiens et Auxiliaires Médicaux

Demande de modulation des cotisations provisionnelles

Si vous souhaitez bénéficier de la modulation de vos cotisation provisionnelles, vous devez compléter en ligne le formulaire ci-dessous, en indiquant une estimation de votre chiffre d'affaire, l'imprimer, puis le transmettre par courrier postal à votre Urssaf. A tout moment de l'année, vous pouvez effectuer une demande rectificative. La modification interviendra uniquement sur les échéances suivant la réception de votre demande.

Déclaration de revenus professionnels

- Médecin du secteur 1, masseur kinésithérapeute, infirmier, sage-femme, orthophoniste, pédicure-podologue, orthoptiste :
 - Formulaire déclaration de revenus professionnels 2010
 - Notice explicative
- Médecin relevant du secteur 2 :
 - Formulaire déclaration de revenus professionnels 2010
 - Notice explicative
- chirurgien dentiste :
 - Formulaire déclaration de revenus professionnels 2010
 - Notice explicative